

COMMUNE DE TRONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
9 décembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Elena BARANSKI, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE,

Excusés : Patrick AMATHIEU, Laurent BRUN, Jean-Marc CARTE, Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Patrick AMATHIEU à Pascal RAYNAUD, Laurent BRUN à Stéphane HERAULT, Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE, Annie WEGRZYN à Elena BARANSKI

Secrétaire de séance : Stéphane HERAULT

**Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes
du Bocage Bourbonnais dératisation-désinsectisation sur la voie publique
N°52/2024**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de besoins ponctuels de dératisation et/ou de désinsectisation, il est proposé aux communes de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais la mise à disposition de l'un de ses agents, Monsieur Zacharie SAVEL, disposant de tous les agréments nécessaires.

Les conditions sine qua non sont les suivantes :

- Être une collectivité du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ;
- Avoir constaté un problème nécessitant une dératisation ou une désinsectisation sur un bâtiment public et/ou terrain relevant du domaine public ;
- Le lieu d'intervention ne doit pas présenter de danger autre que celui objet de la présente convention Dans ce contexte et sur sollicitation, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais met à disposition de la commune qui en fait la demande, l'agent habilité à la destruction de nids d'insectes et à la dératisation.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention.

Monsieur le Maire, en tant que Président de la Communauté de Communes, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'autoriser Monsieur Pascal RAYNAUD, premier adjoint à signer la convention proposée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais relative aux besoins de dératisation et de désinsectisation.**

ONT VOTE POUR : 13
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 20/12/2024
et publié le 20/12/2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le
S²LO

Pour extrait conforme ID : 003-210302923-20241218-DEL20241218_52-DE
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 20/12/2024



Le Maire,

Jean-Marc DUMONT